

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

armacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

diologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **1057** Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **LAATAK** **YOUSSEF**

Date de naissance : **21/11/1948**

Adresse : **50 Rue les moulas de Moulay Hassan**

Tél. **06.18.13.84.67** Total des frais engagés : **664,80** Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : **17/09/2021**

Nom et prénom du malade : **Laatak**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **Pneumopathie virale**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

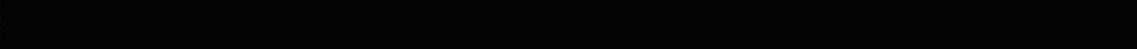
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

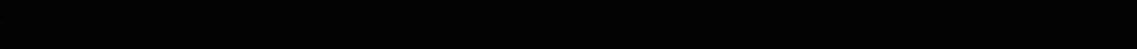
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

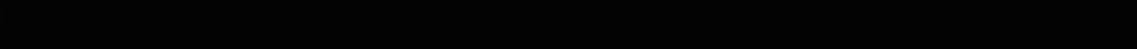
Fait à : **17/09/2021** Le : **17/12/2021**

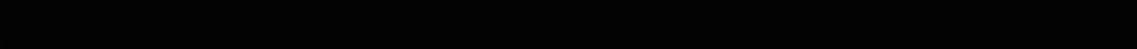
Signature de l'adhérent(e) :

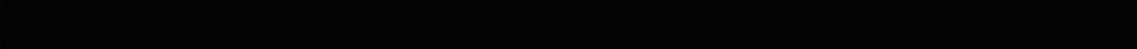












RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

RELEVÉ DES HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17 02 2020	C2		6	Dr. KADIRI HABIBA Médecin Chef de Service Isolement Centre Hospitalier Régional Moulay Youssef

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE W 153 Rue Habacha (Bd Day Ould Sidi Baba) Gueliaf - Casablanca Tel: 0522 25 16 07	12/12/21	664,80 DH

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

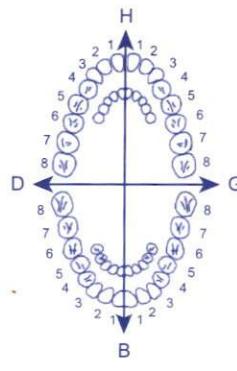
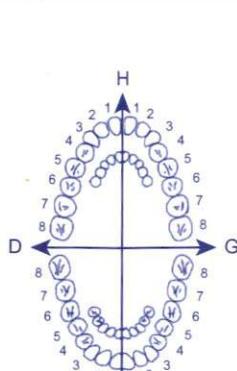
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL AÉROPORTS ET AVIATION CANADIENNE

Le praticien est prié de préciser la nature de la maladie traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000	D 00000000 35533411	B 11433553
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET GACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

DATE : 17.02.21

IDENTITE : Laakel Med

ORDONNANCE DE SORTIE

Régime peu salé, hypoglucidique, hyperprotéiné.

2x45,80

PPV 45,80
45,80

119,20

42,20
26,70

LOT: M0433
PER: 11/2022
PPV: 267,00DH

2x132,10

6/Novex 0.4 inj :

1 inj en sous cutané/j durant 8 jours

664,80) Pragel 20mg
1 gelule/j pot 28j

8) continuer son traitement habituel :
Kandefic - Plavix - LD Nor

Voir pneumologue dans un mois pour suivi

Voir diabétologue pour équilibre glycémique

Voir cardiologue dans 15 jours



1 mois



PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Torb Ghellaf - Casablanca
Tel: 0522 25 18 07

132,00

PHARMACIE WATO
153, Rue Habacha
(Bd Day Ould Sidi Baba)
Torb Ghellaf - Casablanca
Tel: 0522 25 18 07

Sans PPV 1

DR HADIRI HADIBA
Médecin chef de Service, Spécialiste en Médecine Interne et Médecine Hospitalier
Centre Hospitalier Régional Moulay Youssef